

Règlement

Championnat de l'Eure jeunes

5 et 6 novembre 2022 à Évreux

Préambule

Par leur participation à ce championnat, tous les joueurs (ses) s'engagent à respecter le présent règlement. La charte du joueur d'échecs sera affichée à côté de ce dernier.

Les règles sanitaires COVID-19 de la FFE seront appliquées si besoin.

Seuls les participants (es) et l'arbitre ont accès à la salle de jeux.

1 Article 1

1.1 Organisation

Évreux Gambit Club est désigné par le comité départemental du jeu d'échecs de l'Eure pour organiser le championnat départemental des jeunes le samedi 5 et dimanche 6 novembre 2022.

1.2 Salle de jeux

La salle de jeux se situe à l'amicale laïque de saint Michel, rue de l'Yser à Évreux .

1.3 Horaires

Pointage de 8h45 à 9h30.

Début des tournois 10h00

1.4 Cadences

U8 et U10 30min+10s/cps

U12 à U20 50min+10s/cps

1.5 Inscriptions

Les inscriptions se font par courrier jusqu'au 2 novembre ou par mail le 3 novembre. Le tarif est de 12 euros à l'ordre du Cdje27.

2 Article 2

2.4 Licences

Le championnat est réservé aux licenciés A et B pour les catégories U8 et U10 et uniquement aux licenciés A pour les catégories U12 à U20.

En cas de qualification pour les championnats de Normandie, les licenciés B devront prendre une licence A.

Tous les participants (es) doivent être licenciés dans le département de l'Eure .

2.5 Qualifications

Ce championnat est individuel et qualificatif pour le championnat de Normandie jeunes qui aura lieu à Lisieux du 12 au 15 février 2023.

3 Article 3

3.4 Règles du jeu

Les règles du jeu sont les dernières règles de la FIDE applicables le premier jour de la compétition.

3.5 Championnats

Tous les championnats se joueront au système suisse en 7 rondes, sauf si une catégorie présentait moins de 8 joueurs. Un système fermé sera alors mis en place.

3.6 Appariements

Les appariements se feront au système suisse intégral (règles 04 : forts-faibles, aucune protection de club, de famille, pas de parties permettant d'obtenir un classement ou un titre). Les appariements seront informatisés à l'aide du logiciel Papi3.3.6.

4 Article 4

4.1 Classement

Le classement est établi au nombre de points par parties selon le barème suivant :

Gain=1 point Nulle=0,5 point Défaite= 0 point.

En cas d'ex-aequo pour les places qualificatives. Ceux-ci doivent tous être départagés par des matchs de classement (point5.6).C'est le résultat de ces matchs qui détermine le classement de tous les joueurs y ayant participé.

A égalité de points au classement, le départage utilisé dans le classement est :

- a) Système Suisse : 1/le Bucholz tronqué
2/le Bucholz 3/la performance
- b) Toutes rondes : 1/ le sonnenborn- berger
2/le résultat entre les joueurs à départager
3/le nombre de victoires 4/l'âge au bénéfice du plus jeune.

4.2 Retards

Un retard de 10 minutes sera autorisé dans toutes les catégories. Une fois écoulé, le retardataire perdra sa partie.

4.3Forfait ou abandon

Tout forfait non excusé et non justifié entraînera l'exclusion du joueur. Tout abandon non justifié sera signalé au directeur des sanctions de la FFE

4.4 Attributions des titres

Le premier ou la première de chaque catégorie sera déclaré (ée) champion(nne) de l'Eure de sa catégorie.

En cas d'ex aequo pour le titre de champion de l'Eure d'une catégorie, un départage en 2 parties Blitz 5min+3 s/cps. En cas d'égalité ,un troisième Blitz aura lieu.

4.5Récompenses

La première féminine et le premier garçon de chaque catégorie recevra une grande coupe.

Les 2eme et 3eme de chaque catégorie recevront une petite coupe.

Les autres participants (es) recevront une médaille.

Les récompenses et titres seront remis lors de la cérémonie de la remise des prix qui aura lieu à l'issue de la dernière ronde ou des départages en présence des officiels, des responsables et des élus locaux.

Article 5 Places qualificatives pour le championnat de Normandie

5.1 Sont qualifiés les champions de chaque catégories

5.2 Sont qualifiés par leurs résultats aux championnats départementaux dans chaque catégorie, les participants ayant obtenu la moitié des points plus ½ point

5.3 Sont qualifiés d'office les champions régionaux de l'année précédente ne changeant pas de catégorie.

5.4 Les catégories U18 et U20 peuvent participer au championnat de Normandie sans passer par les départementaux.

5.5 Sont qualifiés d'office pour le championnat tous les qualifiés d'office des championnats de France jeunes de la saison en cours.

5.6 Sont qualifiés d'office, les participants au championnat de France jeunes de la saison précédente ayant réalisé 5 points ou plus.

5.7 Qualifications supplémentaires : Chaque département dispose de deux places réservées pour des cas de force majeure. À titre exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les comités départementaux, la commission jeunes de la ligue peut accorder des places supplémentaires mais uniquement aux compétiteurs placés dans des situations particulières.

Les dossiers devront être transmis à la Ligue au plus tard 30 jours avant le début du championnat.

La commission jeunes de la Ligue de Normandie des échecs établira la liste officielle des qualifiés du championnat à l'issue des différents championnats départementaux.

Article 6

6.1 Règles générales

Les joueurs se doivent d'avoir une attitude convenable et respectueuse de l'éthique. Analyse et Blitz interdit dans la salle de jeu.

Éviter toute discussion ou lecture suspecte.

Un joueur, ayant fini sa partie, est considéré comme un spectateur.

Un joueur ne peut quitter l'aire de jeu sans l'autorisation de l'arbitre. L'aire de jeu est définie par : la salle de jeux, les toilettes et la buvette.

Les spectateurs (parents, entraîneurs...) doivent respecter le silence, ne doivent pas intervenir dans les parties, ni avoir des gestes suspects avec les joueurs.

Interdiction d'être dans la salle d'analyse et d'analyser pendant sa partie en cours.

Lecture sur le jeu d'échecs interdite pendant la partie.

6.2 Appareils électroniques

Les joueurs ne doivent pas manipuler d'appareils électroniques (téléphone portable, ordinateur) dans l'aire de jeu. Ces appareils doivent être éteints et rangés dans un sac qui restera au pied du joueur à chaque partie. Si un joueur est dans l'obligation d'avoir un téléphone portable avec lui, il doit en informer l'arbitre.

Article 7

L'organisateur du championnat départemental est Xavier Vappereau

Un seul arbitre est désigné car il y a moins de 50 participants.

Un arbitre stagiaire pourra faire sa formation.

Il n'est pas constitué de jury d'appel.

Les appels devront être adressés directement à la fédération française des échecs qui statuera.

Article 8

En inscrivant leurs enfants mineurs, les parents autorisent Évreux Gambit Club, le CDJE27, l'AFE ,la LNE à publier dans le cadre de leurs sites web ou d'articles de journaux photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître leurs enfants.

L'organisateur du championnat

Xavier Vappereau